



PREFET DE L'ALLIER

Moulins, 27 DEC. 2012

Préfecture

Direction
de la réglementation,
des libertés publiques et des étrangers
Bureau de la nationalité et des étrangers
Affaire suivie par SC
Tel. : 04 70 48 33 37

N° 99/2012
Mot clé : ETRANGERS

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Allier

(en communication à Madame et Monsieur les Sous-Préfets
de Vichy et Montluçon)

Objet : Statistiques attestations d'accueil.

Références : - Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, articles L.211-3 à L.211-10.
- Circulaire NOR/INT/D/04/00135/C du 23 novembre 2004.

En vue d'établir le bilan statistique annuel des attestations d'accueil délivrées dans le département de l'Allier, je vous prie de bien vouloir me transmettre un compte-rendu annuel (du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012) non nominatif des attestations d'accueil que vous avez délivrées ou refusées ainsi que des vérifications sur place effectuées dans votre commune (tableau ci-joint).

J'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité de me communiquer ces données avant le 15 janvier 2013, y compris dans le cas où vous n'auriez délivré aucune attestation.

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Serge BIDEAU

**STATISTIQUES ATTESTATIONS D'ACCUEIL 2012
ALLIER**

COMMUNE DE L'ALLIER	Nombre d'attestations validées par le Maire	Nombre d'attestations refusées par le Maire	Nombre de visites domiciliaires suivies d'une validation de l'attestation d'accueil par le Maire	Nombre de visites domiciliaires suivies d'un refus de validation par le Maire

NB :

Seul ce document est à retourner complété. Les précédents formulaires sont obsolètes.

Ces statistiques concernent uniquement les demandes d'attestation d'accueil du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Il convient par conséquent de transmettre ces informations uniquement à compter du 1^{er} janvier 2013.

Toutes autres informations (nationalité, réponse positive ou négative des consulats...) ne sont pas à renseigner.

Vous pouvez transmettre vos réponses pour courrier ou par fax au 04.70.48.30.83 (Bureau des étrangers, Préfecture de l'ALLIER).

Signature du maire et
cachet de la mairie